



Comprendre, piloter et optimiser les cotisations AT/MP

Document non contractuel - 01/07/2024

Les cotisations AT/MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) représentent une part importante des coûts liés à la gestion des ressources humaines.

Une compréhension approfondie de ce système peut permettre aux entreprises d'optimiser leurs contributions.

Cette présentation vous guidera à travers les principes généraux des cotisations AT/MP, les différents types de taux de cotisation, les coûts moyens par catégorie, ainsi que les principaux points de vigilance à prendre en compte.

Nous vous présenterons également notre solution d'accompagnement unique sur le marché pour une gestion optimale de vos cotisations AT/MP.

Sommaire

Cette présentation couvre les sujets suivants :

- Les enjeux des cotisations AT/MP
- Comprendre les principes généraux des cotisations AT/MP
- Les différents types de taux de cotisation
- Les coûts moyens par catégorie
- Les principaux points de vigilance
- Notre solution d'accompagnement unique



Pour mieux comprendre les enjeux du sujet AT/MP, mettons l'assurance automobile en parallèle



Cotisation Annuelle

Vous cotisez chaque année afin de pouvoir bénéficier de garanties.



Bonus/Malus

Votre prime dépend de votre profil, elle évolue en fonction de la gravité et la survenance d'accidents selon le principe du « bonus/malus ».



Démarches en cas d'Accident

En cas d'accident, vous réalisez naturellement les démarches indispensables : rédaction du constat, échange avec l'expert, recours à votre agent/courtier.

Si vous n'êtes pas tenu responsable, le coût est pris en charge par l'assureur du tiers, votre propre contrat ne sera pas impacté et vos cotisations seront donc maîtrisées.



Imaginez-vous un seul instant que SEULE LA PARTIE ADVERSE puisse remplir un constat pour l'envoyer à son assureur afin de déterminer VOTRE responsabilité dans l'accident ?

Évidemment NON.

En ne gérant pas vos événements AT/MP, c'est pourtant ce que vous faites !



AT/MP - Principe général

Responsabilité de l'employeur

La cotisation due au titre de la couverture du risque AT / MP est à **la charge exclusive de l'employeur**. Le **taux de cotisation varie en fonction des sinistres** que les entreprises ont subis et engendre des conséquences financières et juridiques lourdes pour les entreprises.

Calcul du taux de cotisation

Plus l'effectif est important, plus la part de la sinistralité de l'établissement est prépondérante dans le calcul. **Forfaitisation du montant des capitaux** versés pour les entreprises concernées par le taux mixte et le taux individuel, le taux de cotisation est calculé en fonction de la nature des événements survenus (accidents de travaux et/ou maladies pro.) et des coûts moyens des événements fixés annuellement par décret.

Contestation et réserves

Les réserves : les réserves formulées par l'employeur doivent être motivées (décret du 29 juillet 2009). Notification de la décision de la CPAM: Une fois la décision notifiée par la CPAM, **l'employeur a 2 mois pour contester**. Au-delà, la contestation ne sera plus possible. **L'employeur n'a plus la possibilité de s'opposer** à la hausse de taux en l'absence de contestation d'un AT/MP dans un délai de 2 mois à la notification par la CPAM.

Taux de cotisation AT/MP

Taux Collectif

Applicable pour les entreprises de moins de 20 salariés ou de moins de 3 ans, avec mise en commun totale.

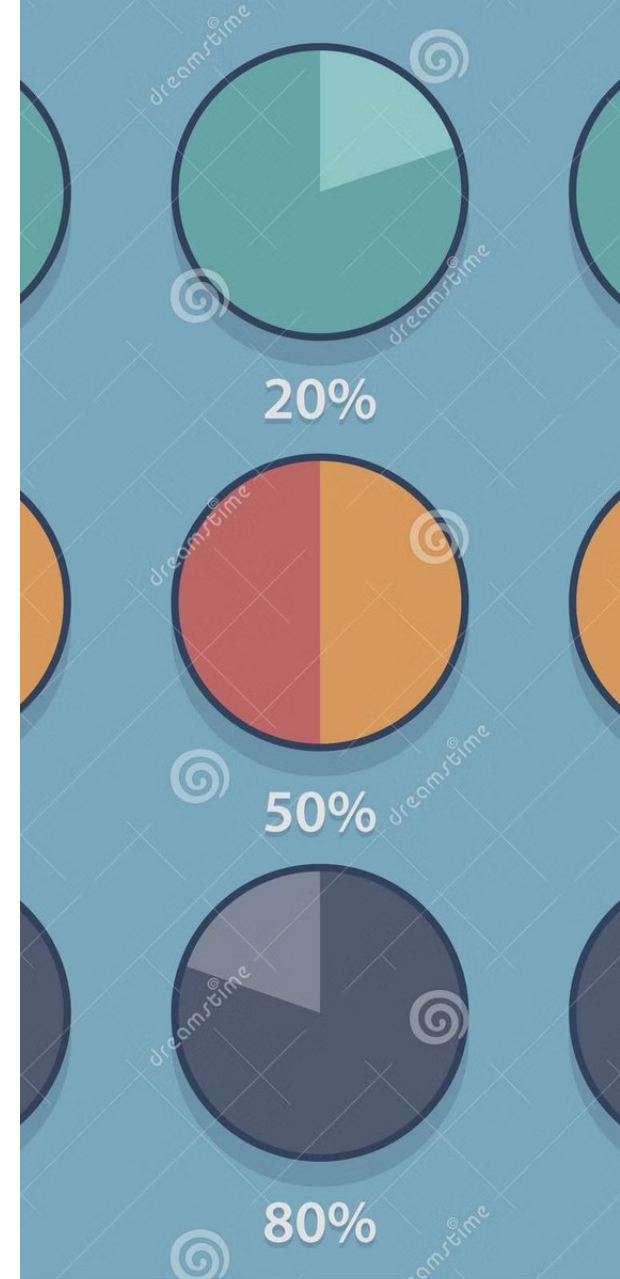
Taux Mixte

Applicable pour les entreprises entre 20 et 149 salariés, avec une partie de taux collectif et individuel.

Taux Individuel

Applicable pour les entreprises de plus de 149 salariés, sans mise en commun, calculé annuellement.

Le taux est calculé sur 3 ans, en fonction de la nature des événements et des coûts moyens fixés par décret.

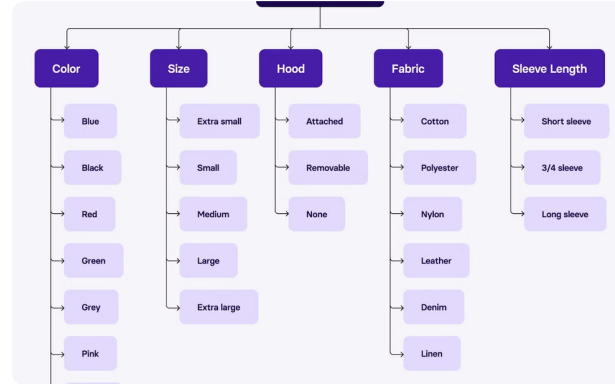


Les coûts moyens et catégories



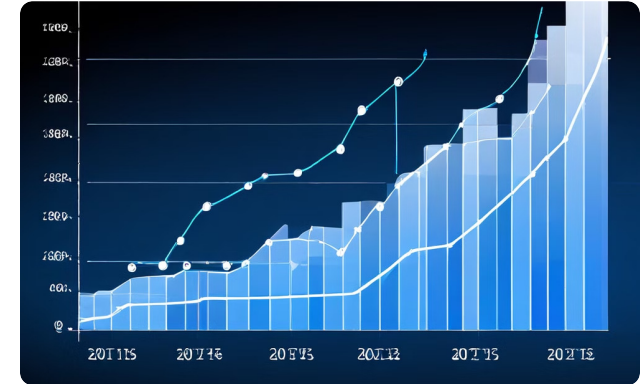
Coûts moyens par catégorie

Les coûts moyens sont répartis en différentes catégories selon la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Chaque catégorie représente un niveau de coût spécifique.



Catégories d'accidents

Les catégories vont des accidents sans arrêt de travail jusqu'aux accidents les plus graves, en passant par différents niveaux d'incapacité temporaire et permanente.



Évolution des coûts

Les coûts moyens sont fixés annuellement par décret, reflétant les changements dans les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles.



Points de vigilance

Positionnement et réalité

1

1. Positionnement par rapport à la branche
2. Positionnement par rapport à la réalité des évènements - Contestation et contentieux juridique
3. Prévention de la fréquence - CVM - IPRP

Vérifications et externalisation

3

1. Vérifier la cohérence du code risque - des sections - des effectifs par sections
2. Externalisation du risque avec problématique maximale si externalisation du risque après 1er sinistre

2

Enjeux et coûts

1. Appréciation des enjeux (risque acceptable - franchise etc.)
2. Attribuer après concertation avec l'entreprise une charge supportable au niveau des coûts AT/MP



Notre solution

Accompagnement sur-mesure

Accompagnement
personnalisé pour
optimiser la gestion de
vos risques AT/MP.

Assurances

Couverture adaptée à vos
besoins, tenant compte
de votre activité et
historique.

Gestion

Expertise pour le calcul,
suivi, contestation et
prévention en matière
d'AT/MP.

Soutien complet

Solution sur-mesure pour
optimiser vos coûts et
votre protection.

ASSURANCE

Notre offre de garantie financière (*)

Protéger votre entreprise

Notre produit vous protège contre les conséquences financières d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle survenant à l'un de vos salariés.

Éviter les conséquences financières de la hausse des cotisations

Cette assurance vous apporte la prise en charge, par l'assureur, de l'augmentation de votre cotisation AT/MP.

Une analyse approfondie

Notre démarche assurantielle repose sur une analyse approfondie du marché, en interrogeant tous les acteurs pertinents, afin de vous proposer la meilleure solution adaptée à votre situation.

De plus, les honoraires juridiques sont pris en charge selon les conditions générales des contrats d'assurance et généralement dans la limite de 20% des sommes récupérées par l'avocat (ou de l'économie rendue possible par son action)

(*) se reporter aux conditions générales et particulières des contrats



GESTION

Une plateforme de gestion sans égale

Déclaration et suivi administratif

1 - **Déclarer** les accidents et maladies professionnelles sur NET ENTREPRISE et gérer facilement et efficacement le suivi administratif de vos dossiers, en partageant les informations avec toutes les parties prenantes.

Alertes automatiques

3 - La possibilité **d'alertes automatiques sur les événements (accidents et maladies)** notifiées, en fonction de la nature des événements, en fonction des montants,

Analyse financière des sinistres

5 - Disposer de **l'analyse financière des sinistres** pour en connaître précisément les conséquences pour l'entreprise (montant des cotisations URSSAF supplémentaires induit par chaque accident de travail/ maladie professionnelle) grâce **au chiffrage automatique et actualisés** des sinistres.

1

2

3

4

5

6

Accompagnement juridique en temps réel

2 - **Être accompagné en temps réel par des avocats spécialisés** (avec l'avocat de votre choix). Les avocats que nous recommandons (sans avoir partie liée avec aucuns d'eux) proposent pour l'essentiel des conventions d'accompagnement avec clause de résultat.

Contrôle des arrêts de travail

4 - Accéder facilement à une solution de **contrôle** (contre visite) des **arrêts de travail ACCIDENTS DE TRAVAIL** via un prestataire spécialisé pour la maîtrise de l'absentéisme,

Calcul prévisionnel des taux de cotisation

6 - Disposer du **calcul prévisionnel de vos taux de cotisation futurs** pour la gestion du passif social, des provisions, de la trésorerie de l'entreprise.

Un accompagnement unique sur le marché



Gestion et suivi administratif

Pour maîtriser votre gestion interne des accidents du travail et maladies professionnelles. Cela inclut la déclaration des événements sur NET ENTREPRISE, le suivi des dossiers en temps réel, et le partage d'informations avec toutes les parties prenantes.



Contrôle des événements

Pour vérifier la réalité et la légitimité des arrêts de travail liés aux accidents et maladies professionnelles, grâce à un service de contre-visite médicale spécialisé. Cela permet de maîtriser l'absentéisme et le risque de fraude.



Suivi, pilotage et conseils juridiques

Pour la protection des intérêts de l'entreprise, avec un accompagnement en temps réel par des avocats spécialisés qui proposent des conventions d'accompagnement avec clause de résultat. Ils vous alertent également sur les événements importants.



Gestion du passif et du risque financier

Pour maîtriser, prévoir et organiser le volet financier de l'entreprise, avec une analyse détaillée des conséquences financières de chaque accident ou maladie professionnelle, ainsi qu'un calcul prévisionnel des taux de cotisation futurs.



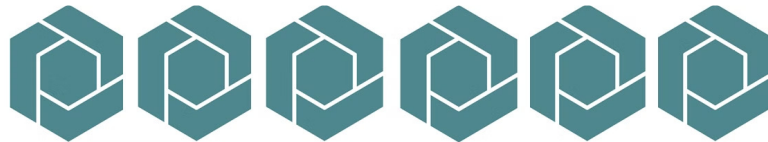
Contacts :

Jerome Lecomte Antoine Dez

07 69 10 33 09 07 43 36 16 09

Vous aider, vous être utile

64 Avenue Persée, 76230 Bois-Guillaume - ORIAS n° 24005248





O3A

SAS au capital de 1.000 € - RCS Rouen 928 644 590

Siège social 64 Av. Persée - 76230 BOIS GUILLAUME

Intermédiaire immatriculé à l'Orias sous le N° 24 005 248 -
<http://orias.fr>

O3A est soumis au contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest -
CS92459 - 76436 parsi cedex 9

Garanties RPC et Garanties financière conformes aux Art. L 512-
6 et L 512-7 du code des assurances